Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501034-20260706-2026070601-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	DELIBERATIONS de la commune d'**EANCÉ** – 35640 Séance du 06/07/2026
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11	L'an 2026, le 06 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Cédric VALAIS, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2026.
	Présents : Cédric VALAIS, Marie ALONSO, Florent BONDU, Audrey GROLLEAU, Antoine MALOEUVRE, Patrice PANAGET, Elisabeth POUREAU, Cherilyne PERRIN, Emmanuel CORNUAILLE. Excusé(es) : Paul DELABESSE, Pélagie HONORÉ Absent(es) : Secrétaire de la séance : Emmanuel CORNUAILLE

2026-07-06-01 : CFU 2025 assainissement et commune.

Suite à une erreur de signature électronique des CFU de la Commune et de l'assainissement, il convient de repasser au vote ces deux CFU.

Les écritures à valider par anticipation sont donc les suivantes :

BP assainissement 2025

Dépenses de fonctionnement	10 550.38€
Recettes de fonctionnement	6 495.25€
Résultat de fonctionnement	- 4 055.13€
Report antérieur	-956.11€
Résultat cumulé	-5 011.24€
Dépenses d'investissement	7 836.00€
Recettes d'investissement	2 098.02€
Résultat d'investissement	-5 737.98€
Report antérieur	24 182.10€
Résultat cumulé	18 444.12€
Résultat de clôture	13 432.88€

BP commune 2025

Dépenses de fonctionnement	526 283.73€
Recettes de fonctionnement	630 090.67€
Résultat de fonctionnement	103 806.94€
Report antérieur	0€
Résultat cumulé	103 806.94€
Dépenses d'investissement	406 291.41€

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213501034-20260706-2026070601-DE

Recettes d'investissement	486 859.62€
Résultat d'investissement	80 568.21€
Report antérieur	73 474.34€
Résultat cumulé	154 042.55€
Résultat de clôture	257 849.49€

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- que la commune d'Eancé a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice ;

- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- que, dans ce cadre, Mr le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Marie ALONSO

Madame Marie ALONSO met au vote le CFU 2025 de la commune et de l'assainissement.

Après délibération et à l'unanimité (8 conseillers votant) les membres du conseil valident les CFU 2025 du budget de la commune et de l'assainissement.

Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,

Le secrétaire de séance,
Emmanuel CORNUAILLE

Le Maire,
Cédric VALAIS

MAIRIE D'EANCE